

## ANIMATIONS PEDAGOGIQUES DE CIRCONSCRIPTION

2011

### Informations relatives au remboursement des frais de déplacement des animations pédagogiques 2011

Les demandes de remboursement pour les frais de déplacement relatifs aux animations pédagogiques effectuées depuis le 01/01/2011 doivent être traitées sur l'application DT ULYSSE :

<https://si-personnels.ac-toulouse.fr/arenb>

La demande de remboursement se décline en deux étapes :

**Phase 1** : en amont de la mission en principe (**mais non bloquant**)

- l'agent crée et transmet pour validation un OM ponctuel
- le valideur hiérarchique valide la mission et transmet l'OM au service gestionnaire,
- le service gestionnaire contrôle et valide l'OM,
- l'agent est informé de la validation de l'OM validé et effectue le déplacement.

Important : pour connaître votre valideur hiérarchique veuillez contacter votre circonscription

**Phase 2** : après la mission, l'état de frais (EF)

- l'agent crée un EF à partir de l'OM ponctuel et le transmet pour validation
- le valideur hiérarchique valide l'état de frais et le transmet au service gestionnaire,
- le service gestionnaire contrôle et valide l'EF qui bascule dans le circuit financier,
- l'EF est traité de façon dématérialisée par la plateforme Chorus et le montant est mis en paiement par la Trésorerie Générale de Haute Garonne.

#### Informations pratiques :

**1 / Sur le site de l'Inspection Académique du Lot** : le lien vers l'application ainsi qu'un tutoriel pour la saisie.

<http://www.ac-toulouse.fr/web/ia-lot/122-inspection-academique-du-lot.php>

Aller dans : Vie Professionnelle > Ressources Documentaires et Administratives > Mission ponctuelle.

**2 / Auprès de votre circonscription et/ou de la division DPL de l'Inspection Académique du Lot**  
(Patricia.Schoonbaert 05 67 76 54 96)

**3 / Indications techniques de la demande sous DT :**

\* Enveloppe de rattachement : 0140IA46-FC

\* Centre de coût : IACIACA046